

N° DA3-16 /CRP/MINSANTE/SG/DPML.

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre de la Santé Publique, le **Docteur Malachie MANAOUA**, porte à la connaissance du public et des professionnels de la santé que son département ministériel atteste que les structures pharmaceutiques et laboratoires d'analyses médicales privés agréés au Cameroun dont la liste jointe en annexe du présent communiqué est mise à jour de façon régulière et disponible sur le site de la Direction de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires (DPML) à l'adresse ci-après: www.dpml.cm.

Il invite tous les promoteurs desdites structures en situation irrégulière à se conformer aux normes et réglementations en vigueur en matière d'ouverture et de fonctionnement desdites structures, dans un délai de quatre-vingt (45) jours dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, toutes les structures en marge de la réglementation en vigueur seront purement et simplement fermées.

Il engage par conséquent toutes les structures sanitaires à s'approvisionner en médicaments et dispositifs médicaux auprès des établissements de distribution en gros de produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux dont les agréments et certificats de bonnes pratiques de distribution sont à jour. Aussi, il recommande aux populations de fréquenter uniquement les laboratoires d'analyses médicales agréés afin de garantir la qualité et la fiabilité des résultats des analyses biomédicales qu'elles auront sollicitées.

A cet effet, le Ministre de la Santé Publique rassure les différents acteurs que ses services, notamment la Direction de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires reste disponible pour tout besoin d'informations complémentaires.

Dr Malachie MANAOUA sait pouvoir compter sur le sens républicain de tous. /-

Ampliation :

- MINSANTE/CAB
- SG
- IGSP
- Gouverneurs régions (10)
- DRSP (10)
- Médias
- Archives/chrono./-

